GISTI

3 Villa Marcès 75011 PARIS

Email: formation AROBASE gisti.org Tel: 01 43 14 84 82 / 01 43 14 80 34



La situation juridique des personnes étrangères

La session "la situation juridique des personnes étrangères" est un grand classique des formations du Gisti. Proposée depuis 1995, elle a évolué au fil des nombreuses réformes qui ont complexifié les possibilités d'accès et de droit au séjour. Elle répond donc aux difficultés que posent les textes et leur application dans les domaines du séjour, de l'asile ou de l'éloignement. Elle donne une vision globale des repères et des outils pratiques. Deux demi-journées sont entièrement consacrées à l'application des connaissances au moyen de cas pratiques.

Il est suggéré aux personnes qui souhaitent se former de commencer par cette session avant d'effectuer celles plus courtes qui traitent de sujets spécifiques en profondeur : protection sociale, droit d'asile, le travail salarié des personnes étrangères...

Ne pouvant traiter tout le droit des étrangers, certains choix ont du être faits, la problématique des mineures et mineurs isolés étrangers ou de la nationalité sont abordées dans des sessions spécifiques.

Durée: 35.00 heures (5.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés, ...)
- Juristes et avocat·es
- Bénévoles et militant es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- · Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques
- Et/ou disposer d'une formation juridique

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

- > Les dates des sessions sur inscription individuelle sont indiquées sur la page du catalogue des formations du Gisti
- > Pour connaître les modalités d'inscription et les tarifs, il convient de se rendre sur la page d'<u>inscription du site du Gisti</u> et de compléter le formulaire en ligne au plus tard un mois avant le début de la session
- > Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Sarah (formation AROBASE gisti.org ou 01 43 14 84 82), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et de permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- > Pour toute demande de <u>formation intra-structure</u>, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti afin d'étudier ensemble sa faisabilité.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de :

- Mobiliser les différentes sources juridiques du droit des étrangers
- Analyser la situation juridique d'une personne et identifier ses droits
- Orienter une personne en fonction de sa situation vers les administrations et juridictions
- Appréhender l'articulation entre "droit au séjour" et "droits sociaux"
- Accompagner une personne dans ses démarches de regroupement familial
- Accompagner une personne en séjour irrégulier

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire : juristes, travailleuses ou travailleurs sociaux, avocat es expérimenté es en droit des étrangers et droit d'asile. Chacun e intervient sur la thématique dont il ou elle est expert e et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et de ses évolutions juridiques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- Jour 1 Matin : Introduction : Les sources du droit des étrangers
 - Le droit interne
 - Les conventions internationales
 - Le droit de l'Union Européenne
- Jour 1 Après-midi : Le séjour en France
 - Les titres de séjour présentation
 - La demande en préfecture et les démarches afférentes
 - Le contrat d'intégration républicaine
 - Focus sur la carte de résident et la carte de séjour pluriannuelle
- Jour 2 Matin : Le droit au séjour : la carte de séjour "vie privée et familiale" délivrée de plein droit
 - Notion de "plein droit"
 - Les cas de délivrance de la carte vie privée et familiale de plein droit
- Jour 2 Après-midi: Le droit au séjour (suite)
 - Les cas d'admission exceptionnelle au séjour (AES) "vie privée et familiale"
- Jour 2 Après-midi (suite): Le regroupement familial
 - Champ d'application
 - Les conditions
 - Obstacles et contentieux

• Jour 3 - Matin : Mises en situation

• Cas pratiques et quiz

• Jour 3 - Après-midi : L'accompagnement social des personnes étrangères

- Repères pour une évaluation globale de la situation
- Lien à faire entre une demande d'admission au séjour et l'exercice d'autres droits (sociaux)
- Lieux ressources

• Jour 4 - Matin : Le travail

- L'accès au marché de l'emploi
- L'autorisation de travail salarié
- Le passage à la carte pluri-annuelle
- L'admission exceptionnelle : l'accès au séjour sur la base du travail des personnes sans papier
- Le nouveau cas d'AES: métiers en tension

• Jour 4 - Après-midi : Introduction au droit d'asile

- Les démarches de demande d'asile en France
- L'État membre de l'Union Européenne responsable de la demande d'asile : les principaux éléments du règlement Dublin III
- La demande de protection internationale

• Jour 5 - Matin : Le refus du séjour : les mesures d'éloignement et leurs recours

- Les différentes mesures d'éloignement
- Les voies et délais de recours contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF)
- L'assignation à résidence
- Les contentieux de la rétention

• Jour 5 - Après-midi : Mises en situation

• Cas pratiques complexes

Nota Bene: S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant es.

Date de la dernière mise à jour du document : 04/04/2024